TCB, c’est parti !

Le TCB nouvellement constitué a tenu sa première réunion publique pour présenter ses objectifs et ses modalités de fonctionnement. En attendant d’autres réunions prévues dans les régions en vue de rallier le plus grand nombre de professionnels du MICE.

La première réunion publique du Tunisia Convention Bureau s’est tenue aujourd’hui 4 mai 2023 au Laico Tunis en présence de M. Moez Belhassine, Ministre du Tourisme, de la présidente de la FTH, Dorra Miled, et de son collègue de la FTAV, Ahmed Bettaieb, devant de nombreux professionnels du MICE.

Cette rencontre a permis la présentation du site **tunisiaconventionbureau.com**, en ligne depuis le 1er mai, et de préciser le contexte de la création du TCB, les conditions de son efficacité ainsi que les modalités de son fonctionnement.

Ainsi, le Ministre du Tourisme a situé la création du TCB dans l’approche globale de partenariat public/privé (PPP) qu’encourage l’administration. Mme Miled, de son côté, a insisté sur l’apport du secteur MICE à l’hôtellerie tunisienne tant en termes de revenus que pour atténuer les effets de la saisonnalité de son activité.

M. Bettaieb a souligné pour sa part la complémentarité entre la FTAV et le TCB, gage d'une coopération fructueuse pour les deux parties.

Un mode de fonctionnement équitable

Wiem Radhouane, présidente du TCB, a plaidé pour une adhésion des professionnels du MICE au TCB : *« Si, pour des raisons pratiques, nous avons été un petit nombre d'hôteliers et d'agences de voyages MICE à nous charger de la création juridique du TCB, sa véritable création doit se faire avec le plus grand nombre de professionnels et d'acteurs du MICE »* a-t-elle précisé.

Les professionnels présents ont semblé convaincus des objectifs du TCB et de la pertinence des actions envisagées. Ils ont porté leurs questions sur le mode de fonctionnement du groupement et son équité vis-à-vis de ses membres. Les réponses à ce sujet de la part des responsables du Convention Bureau semblent avoir emporté l'adhésion du plus grand nombre.

Ainsi, il a été précisé par Lotfi Mansour, Directeur Exécutif, que le TCB est **une structure égalitaire** de par la forme juridique GIE et de par ses choix statutaires. Notamment :

- devenir membre du GIE, c'est en devenir « actionnaire ». Ainsi le paiement de la cotisation d'adhésion entraine (par décision de l'AG) une intégration au GIE en tant que membre au même titre que les fondateurs ;

- de par les statuts, les membres du TCB ont tous les mêmes droits et obligations. L'exercice de ces droits et obligations sera spécifié dans

le règlement intérieur qui sera écrit par tous les membres, anciens et nouveaux, d'ici le mois d'août, un délai nécessaire à la participation de tous ;

- par définition, un GIE ne peut exercer l'activité de l'un de ses membres. De plus, la séparation entre la gérance (Comité Directeur) et la gestion opérationnelle (Direction Exécutive assurée par un consultant) est à même de garantir l'égalité entre les membres.

Après cette rencontre, l'équipe du TCB compte en organiser d'autres, notamment **à Sousse, Hammamet et Djerba**.